

PAR COURRIEL

Québec, le 15 décembre 2020

Madame Marie-Philippe Coté
Ville de Fermont
mpcote@caniapiscau.ca

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ19 – Questions complémentaires**

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'analyse de ce dossier, vous soumet des questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici **le 17 décembre à 9 h** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Est-ce que la MRC s'est prévalu de l'alinéa 7 de l'article 6 ainsi que de l'article 53.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, c'est-à-dire de la possibilité de rendre une partie de son territoire incompatible avec l'activité minière ?
2. Dans leur mémoire, les résidents du lac Daigle affirment que leur lac est « *le seul plan d'eau accessible à l'année en automobile près de Fermont* » (DM13, p. 3). La commission vous demande de confirmer cette affirmation. Si elle s'avère inexacte, quels sont les autres lieux de villégiature, sur le bord d'un plan d'eau, accessible à l'année en voiture près de Fermont ?
3. Est-ce que la MRC considère que le secteur du lac Mogridge pourrait à long terme être un lieu de villégiature comme le lac Daigle ?